



SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin de Capelton le 19 février 2025 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M. Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et M. Guy Massicotte, Conseiller à Hatley.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

Délégué absent : Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Haltey

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff.

ABSENCE : M. Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley Mme Shona Hartog, directrice générale de Hatley et M. Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10h00.

25-02-19.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;

Que l'ordre du jour du 19 février 2025 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 19 février 2025
- 4) Comptes à payer et suivi financier

Régie du Parc

Général

- 5) Club de conservation de pêcheurs du lac Massawippi – demande de tarif spécial
- 6) Accès au lac pour la saison de la pêche hivernale – Assurance
- 7) Demande Madame Céline Cyr – Révision de la facture
- 8) Bleu Massawippi – Encan silencieux
- 9) Dépôt du Rapport financier 2024

Patrouille nautique

- 10) Mandat pour l'organisation et la gestion de la Patrouille nautique 2025

Règlements

- 11) Imposition d'intérêts sur les comptes échus

Environnement

Plage Massawippi

- 12) Acquisition et installation d'un casier à vélo
- 13) Borne de gonflage pour paddle board – projet pilote

Autres sujets

- 14) Période de questions
- 15) Divers
- 16) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.03

COMPTES À PAYER ET SUIVI FINANCIER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202400110 à 202500009, émis pour la période 12 décembre 2024 au 19 février 2025 ;

Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;

D'APPROUVER la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 49 582.59\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.04

CLUB DE CONSERVATION DE PÊCHEURS DU LAC MASSAWIPPI – DEMANDE DE TARIF SPÉCIAL

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue le 11 décembre 2024 du Club de conservation des pêcheurs du lac Massawippi concernant la mise à l'eau des embarcations de pêches durant le tournoi de pêche ;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de pêche se tient hors de la haute saison ;

Il est proposé par le délégué Guy Massicotte et résolu ;

Que le conseil de la Régie accepte de charger, aux participants du tournoi ayant la carte de membre du Club de conservation de pêcheurs du lac Massawippi, des frais de 30\$ par jour pour le lavage, la mise à l'eau et le stationnement durant les 10 jours du tournoi.

Que copie de la présente résolution soit transmise au directeur et secrétaire du Club de conservation de pêcheurs du lac Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.05

**ACCÈS AU LAC POUR LA SAISON DE LA PÊCHE HIVERNALE
- ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QUE la demande citoyenne pour un accès au lac plus facile et sécuritaire pour les pêcheurs pratiquant la pêche blanche ;

CONSIDÉRANT QUE les questions soulevées quant à la responsabilité de la Régie de permettre l'ouverture de la plage Massawippi pour l'accès des pêcheurs à la pratique de la pêche blanche ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait les démarches auprès de l'assureur de la Régie quant à ses obligations et ses responsabilités qui découlerait de l'autorisation d'accès au lac, en saison hivernale, aux pêcheurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne dispose pas des ressources humaines et financières afin d'assurer la sécurité des usagers quant à l'accès au lac en saison hivernale ;

Il est proposé par le délégué Sinon Roy et résolu ;

Que le conseil de la Régie n'autorise pas l'accès à la plage et au lac en saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.06

**DEMANDE DE MADAME CÉLINE CYR – RÉVISION DE LA
FACTURE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Céline Cyr a demandé à la directrice générale une révision du coût de la facture qui lui a été transmise à la suite des bris au quai de la plage à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie considèrent les frais justes, soit qu'ils représentent les coûts de la réparation du quai ;

Il est proposé par le délégué Jacques Demers et résolu ;

Que la Régie n'accorde pas de crédit sur la facture de Madame Cyr.

Que la directrice générale informe Madame Cyr de la décision de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-19.07

BLEU MASSAWIPPI – ENCAN SILENCIEUX

CONSIDÉRANT QUE Bleu Massawippi planifie un événement caritatif s'intitulant *J'aime mon lac*, devant avoir lieu le 3 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement Bleu Massawippi tiendra un encan silencieux composé d'articles et de services d'entreprises de la région afin de promouvoir le commerce local en plus d'encourager les participants à contribuer à la mission de l'organisme ;

Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;

Que la Régie participe à l'événement en offrant quatre (4) billets de ski pour le Mont Orford pour la saison 2025-2026, d'une valeur de plus de 400\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

La Rapport financier au 31 décembre 2024 et le rapport du vérificateur 2024 de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi sont déposés aux membres du conseil.

25-02-19.08

MANDAT POUR LA GESTION ET L'ORGANISATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie du parc a repris, de la MRC Memphrémagog, le mandat d'organisation et de gestion d'un service de patrouille nautique sur le lac Massawippi ;

CONSIDÉRANT QUE la période de transition est relativement courte entre la saison 2024, opéré par la MRC Memphrémagog, et la saison 2025, opéré par la Régie du parc, pour la mise en place et l'organisation de la patrouille nautique 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie ont approché Monsieur Guy Jauron et Madame Sylvie-Anne Laverdure afin d'organiser et de gérer le service de patrouille nautique 2025 sur le lac Massawippi et que ces derniers ont acceptés ;

Il est proposé par le délégué Guy Massicotte et résolu ;

Que la Régie du parc donne le mandat d'organisation et de gestion de la patrouille nautique 2025 sur le lac Massawippi à Monsieur Guy Jauron, au coût de 80\$/heure et de Madame Sylvie-Anne Laverdure, au coût de 40\$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMPOSITION D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES ÉCHUS

Les délégués discutent de l'adoption d'un règlement permettant à la Régie d'imposer des frais d'intérêt sur les comptes échus. La directrice générale soumettra au conseil, dans une séance subséquente, un projet de règlement.

25-02-19.09

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN CASIER À VÉLO

ATTENDU que la Régie du Parc régional Massawippi a l'opportunité d'acquérir un casier à vélo à un prix réduit ;

ATTENDU que l'ajout d'un casier à vélo serait un atout quant à l'attractivité des visiteurs à la plage, leur permettant de mettre à l'abri et en sécurité leur vélo pendant qu'ils profitent du lac et de la plage ;

ATTENDU que la Régie déposera une demande au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC Memphrémagog pour l'achat et l'installation du casier à vélo ;

Il est proposé par le délégué Simon Roy, et il est résolu ;

Que la Régie du Parc régional Massawippi dépose un projet au FRR pour l'acquisition et l'installation d'un casier à vélo à la plage Massawippi.

Que la Régie du parc achète un casier à vélo pour la plage et procède à son installation.

Que le conseil de la Régie autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BORNE DE GONFLAGE POUR PADDLE BOARD – PROJET PILOTE

Les membres de la Régie conviennent qu'ils n'ont pas d'intérêt à participer à un tel projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

25-02-19.10

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Demers propose la clôture de la séance à 10h08.

Patrick Clowery
Président

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)

